

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET DE RESERVATION

**Article 1 -** Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes agréées par l'antenne départementale ou interdépartementale territorialement compétente au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France. En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou des fins non touristiques.

Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 - durée du séjour :** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 - conclusion du contrat :** La réservation devient effective selon disponibilités dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue, par chèque ou virement (ne pas envoyer d'espèces), ainsi que la confirmation de séjour dûment signée, adressée au client par le propriétaire.

**Article 4 - absence de rétractation :** Pour les réservations effectuées par courrier, téléphone ou internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

**Article 5 - annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée par lettre, courriel, adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées

**Article 6 - annulation par le propriétaire :** Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 7 - arrivée - départ :** Le client doit se présenter le jour précisé (chaque jour de la semaine) entre 17h et 19h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Le départ s'effectue le jour précisé avant 11h.

**Article 8 - règlement du solde :** Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire. Modes de paiements acceptés : chèque français, chèque vacances, espèces. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Goh Lenn d'Er Ria sas. Après la date d'échéance figurant sur la facture, en cas de non règlement, une pénalité de retard sera appliquée, à hauteur de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi LME du 04/08/2008).

**Article 9 - tarifs :**

- chambre 2 personnes - la nuitée 65 €
- chambre 2 personnes – la semaine 380 €
- chambre individuelle - la nuitée 55 €
- chambre individuelle – la semaine 330 €
- personne supplémentaire – la nuitée 18 €

- location kit bébé, sur réservation et selon disponibilité, comprenant lit bébé, chaise haute,

coussin à langer, baignoire, draps, linge de toilette, parc - la nuitée 10 €  
- Réduction sur les prix ci-dessus pour une réservation au-delà de trois nuitées (offre non cumulable avec prix à la semaine) 10%

**Les tarifs comprennent :**

- petit déjeuner servi de 8h30 à 10h
- emplacements salle à manger, séjour, terrasses extérieures en fonction de la saison
- ménage et réfection des lits tous les matins au plus tard à 12h, ménage complet en fin de séjour
- télévision écran plat dans les chambres
- nécessaire boisson chaude, sèche-cheveux
- draps, linge de toilette, en fonction du nombre de personne (le linge sera remplacé si nécessaire en cas de séjour prolongé)
- accès salle à manger, salon, jardin
- connexion WIFI
- parking privé
- l'utilisation du chalet cuisine - espace repas comprenant, frigidaire, plaque de cuisson, micro-onde, vaisselle
- mobilier de jardin, barbecue

Les tarifs s'entendent en exonération de TVA, taxe de séjour et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

**Article 10 - utilisation des lieux :** Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à ne pas fumer dans la maison, ne pas déjeuner ou dîner dans la chambre et à rendre les lieux dans l'état identique à son arrivée. Lors du départ, il préviendra des éventuelles détériorations survenues pendant son séjour, le remplacement des objets cassés

sera facturé. Il aura si nécessaire recours à sa responsabilité civile. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol. L'utilisateur d'internet en nomadisme via le réseau wifi mis à disposition est responsable de son propre usage. Les enfants restent sous la surveillance de leur accompagnateur.

**Article 11 - capacité :** Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 12 - animaux :** Ils ne sont pas acceptés. En cas de non-respect de cette clause par le client, le refus du propriétaire ne peut en aucun cas être considéré comme une rupture du contrat à l'initiative de celui-ci, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 13 - litiges :** Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à l'antenne départementale ou interdépartementale des Gîtes de France dans les trois jours suivant la date du début du séjour. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre, dans les meilleurs délais à l'antenne départementale des Gîtes de France, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable. Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou par le propriétaire.

